

FICHE PRATIQUE PAT n°3

MISE À JOUR EN JANVIER 2024

# Plan de numérisation du patrimoine écrit régional

---

Le plan de numérisation du patrimoine écrit régional est coordonné par l'AR2L Hauts-de-France, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Hauts-de-France. Il permet de répondre aux sollicitations des établissements partenaires de l'AR2L Hauts-de-France qui souhaitent numériser leurs collections patrimoniales.

## Sommaire

LES OBJECTIFS .....	2
POUR QUI ? .....	2
COMMENT ? .....	2
VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ? .....	3



AGENCE RÉGIONALE  
DU LIVRE & DE LA LECTURE  
HAUTS-DE-FRANCE

Le plan de numérisation du patrimoine écrit régional propose **la numérisation d'ouvrages sur une thématique locale et/ou régionale mettant en valeur le territoire** (son histoire, ses monuments, son industrie, ses personnages illustres, etc.) **ou des documents rares et précieux** illustrant la richesse des fonds conservés dans les établissements de la région.

Pour les établissements ne disposant pas de bibliothèque numérique (ou n'ayant pas les capacités de mettre en ligne les documents), **il est proposé d'intégrer ces documents dans Gallica**, la bibliothèque numérique de la BnF. Les documents numérisés seront hébergés par la BnF sur le Système de Préservation et d'Archivage Réparti (SPAR), permettant un stockage sécurisé et offrant une garantie sur la préservation des documents numériques.



## LES OBJECTIFS

Les objectifs du plan de numérisation concertée régional sont de :

- Permettre une **numérisation concertée sur le territoire** concernant des thématiques définies ;
- **Numériser des documents de toutes typologies** (presse, cartes postales, cartes et plans, archives, manuscrits...) alimentant les bibliothèques numériques des partenaires régionaux, de Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF, et l'Armarium, la bibliothèque numérique du patrimoine écrit, graphique et littéraire des Hauts-de-France ;
- **Favoriser l'accès aux documents** patrimoniaux de la région ;
- **Valoriser les richesses conservées** dans les établissements ;
- **Développer une dynamique territoriale** autour du patrimoine écrit ;
- **Accompagner les professionnels** sur l'harmonisation des pratiques de numérisation et de valorisation numérique ;
- **Diviser les coûts de numérisation** et proposer un montage budgétaire intéressant pour les petites, moyennes et grandes structures.



## POUR QUI ?

Le plan de numérisation du patrimoine écrit régional est proposé à **l'ensemble des collectivités publiques et établissements privés conservant du patrimoine écrit, graphique et littéraire**, tels que les bibliothèques municipales, privées et universitaires, les archives départementales et municipales, les maisons d'écrivain et musées, les sociétés savantes, etc.



## COMMENT ?

Chaque année, l'AR2L Hauts-de-France propose de déposer un projet rassemblant plusieurs structures dans le cadre de l'appel à projet « Programme de Numérisation et de Valorisation » (PNV) de la DRAC Hauts-de-France. Ce PNV est un dispositif orienté vers les usages, dans un objectif de diffusion des contenus culturels au plus grand nombre, de développement du numérique éducatif et de l'émergence de nouveaux services et usages en ligne.

**L'AR2L Hauts-de-France coordonne le projet et son organisation globale, soit la préparation des budgets et des dossiers de subvention et fait le lien avec le prestataire et la BnF.**

L'Agence propose également, pour chaque établissement, un accompagnement spécialisé dans la réalisation du plan, à savoir :

- **La sélection des documents** en lien avec la BnF et les partenaires ;
- **Le montage budgétaire** (dépôt des notes de projets à la BnF...) ;
- **Le dépôt du dossier pour le PNV** auprès de la DRAC Hauts-de-France ;
- **La rédaction du cahier des charges** pour le prestataire ;
- **Le suivi du programme** avec le prestataire ;
- **Le suivi du projet avec la BnF** pour l'intégration des documents dans Gallica ;
- **La coordination du projet** (réunion de suivi, accompagnement et conseil).

Le partenaire s'engage à effectuer la préparation des documents (les fiches-état, la préparation technique et scientifique, le bulletinage) et le contrôle qualité.



## VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

Merci de faire parvenir à l'AR2L Hauts-de-France une note informative contenant le titre, l'auteur et la date des ouvrages que vous souhaiteriez numériser, ainsi que leur format et le nombre de vues.

### À SAVOIR

Un conventionnement entre le partenaire et l'AR2L Hauts-de-France est obligatoire.

Pour participer au plan de numérisation, les partenaires devront être adhérents à l'AR2L Hauts-de-France.

[Comment adhérer ?](#)

Un conventionnement entre le partenaire et la BnF est obligatoire concernant l'intégration des documents dans Gallica. Merci de faire la demande au pôle Patrimoine de l'AR2L Hauts-de-France.

[Télécharger la convention-type de partenariat](#)

### CONTACTS



#### JULIE PROUST

Responsable du pôle  
Patrimoine écrit, graphique  
et littéraire

[jproust@ar2l-hdf.fr](mailto:jproust@ar2l-hdf.fr)

T. 03.65.80.14.56



#### AMANDINE HASLIN

Chargée de mission  
Patrimoine écrit, graphique  
et littéraire

[ahaslin@ar2l-hdf.fr](mailto:ahaslin@ar2l-hdf.fr)

T. 03.65.80.15.03



AGENCE RÉGIONALE  
DU LIVRE & DE LA LECTURE  
HAUTS-DE-FRANCE

#### SITE D'AMIENS

La Graineterie  
12 rue Dijon  
80000 AMIENS  
T. 03 22 80 17 64

#### SITE D'ARRAS

La Citadelle  
Quartier des Trois Parallèles  
Av. du Mémorial des Fusillés  
62000 ARRAS  
T. 03 21 15 69 72

